



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 13 juin 2017

IRRIGATION

**Le niveau de coupure de printemps est franchi
sur le bassin de la Dive du Nord**

Pour le bassin de la Dive du Nord

Le niveau piézométrique seuil de coupure de printemps est franchi à l'indicateur de Cuhon 2 sur le bassin de la Dive du nord.

Les prélèvements d'eau en nappe destinés à l'irrigation agricole sont interdits à compter du mercredi 14 juin 2017.

Conformément à l'arrêté cadre, la préfète a signé le 12 juin 2017 un arrêté dans ce sens.

Les dispositions de cet arrêté sont applicables à partir de 8 h00, le mercredi 14 juin 2017.

Contact presse

Guénaël CAMPAN - Service Départemental de Communication Interministérielle - Préfecture de la Vienne -
guenael.campan@vienne.gouv.fr - 05.49.55.70.09